

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00058
Numéro SIREN : 394 487 201
Nom ou dénomination : 2L DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2019 sous le numéro de dépôt 16721

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/16721

Déposant :

Nom/dénomination : 2L DISTRIBUTION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 394 487 201

N° gestion : 1995 B 00058



Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 Rue Gustave Eiffel 95130 Le Plessis Bouchard Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 3 9 4 4 8 7 2 0 1 0 0 0 3 7 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 8</u>		N-1 <u>13 11 22 01 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 279	4 686	594		
	Fonds commercial (1)	AH	15 000	15 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 400	6 399	1		1
	Autres immobilisations corporelles	AT	115 976	105 458	10 518		13 321
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	25 675		25 675		25 115	
TOTAL (II)	BJ	168 330	131 543	36 787		38 437	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	70 738		70 738		64 544
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 780 286		2 780 286		291 010
	Autres créances (3)	BZ	190 624		190 624		259 401
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
Disponibilités	CF	1 329 554		1 329 554		519 791	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 330		30 330		1 842	
TOTAL (III)	CJ	4 401 532		4 401 532		1 136 588	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 569 862	131 543	4 438 319		1 175 024
Renvois : (1) Dont droit au bail							
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
			Stocks :		Créances :		

Cajal Group

* Tous les montants sont en Euros. Tous les montants ont été arrondis dans la notice n° 2022
 Dossier N° 000002 en Euros.

Cabinet Beniluz & Associés



Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.00.....0.00.....)	DA	500 000		500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	50 000		46 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	8 175		106 932	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	273 593		75 243	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)		DL	831 768		728 175	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	492 155		268	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 415		76 479	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 757			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 376 453		316 054	
	Dettes fiscales et sociales	DY	274 259		54 048	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	460 513			
TOTAL (IV)		EC	3 606 551		446 849	
Ecart de conversion passif * (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 438 319		1 175 024	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 606 551		446 849		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Jaime BIBAS

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2L DISTRIBUTION

Société anonyme au capital de 500 000 €

Siège social :

1, rue Gustave Eiffel, Parc d'Activités des Colonnes

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S : PONTOISE B 394 487 201

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2018

109, rue Sadi Carnot 92170 VANVES - Tél. 01 46 38 85 85 - Fax 01 46 38 23 00 - e-mail: j@bibas.fr

Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.



2L DISTRIBUTION
Société anonyme au capital de 500 000 Euros

Siège social :

1, rue Gustave Eiffel

Parc d'Activités des Colonnes

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S : PONTOISE B 394 487 201

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de la Société anonyme 2L DISTRIBUTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société anonyme 2L DISTRIBUTION relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Jaime BIBAS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Jaime BIBAS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Jaimé BIBAS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VANVES, le 12 juin 2019

Commissaire aux comptes

Jaime BIBAS



Jaime BIBAS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA 2.L Distribution

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	5 279	4 686	594		594		
	Fonds commercial (1)	15 000	15 000					
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	6 400	6 399	1	1			
	Autres immobilisations corporelles	115 976	105 458	10 518	13 321	2 803	21.04	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	25 675		25 675	25 115	560	2.23		
Total II	168 330	131 543	36 787	38 437	1 650	4.29		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	70 738		70 738	64 544	6 195	9.60	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	2 780 286		2 780 286	291 010	2 489 276	855.39	
	Autres créances	190 624		190 624	259 401	68 777	26.51	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 329 554		1 329 554	519 791	809 763	155.79		
Charges constatées d'avance (3)	30 330		30 330	1 842	28 488	NS		
Total III	4 401 532		4 401 532	1 136 588	3 264 944	287.26		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 569 862	131 543	4 438 319	1 175 024	3 263 294	277.72		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Cabinet Beniluz & Associés / Expert-Comptable

Dossier N° 000002

Page 1

Jaime BIBAS
Commissaire aux Comptes



Beniluz

SA 2.L Distribution

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000		500 000			
	Réserves						
	Réserve légale	50 000		46 000		4 000	8.70
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	8 175		106 932		98 757	92.35
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	273 593		75 243		198 349	263.61
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	831 768		728 175		103 593	14.23
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	492 155		268		491 887	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	1 415		76 479		75 064	98.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 757				1 757	
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 376 453		316 054		2 060 399	651.91
	Dettes fiscales et sociales	274 259		54 048		220 211	407.43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	460 513				460 513	
	Total IV	3 606 551		446 849		3 159 702	707.11
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 438 319		1 175 024		3 263 294	277.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 606 551

446 849

S.A 2.L Distribution

- ⇒ Total Bilan : **4.438.318, 96 €**
- ⇒ Chiffre d'Affaire Hors Taxes : **6.362.711, 43 €**
- ⇒ Nombre Moyen de Salariés : **5**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2018** dont le total est de **4.438.318, 96 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **6.389.655, 30 €** et dégageant *un bénéfice* de **273.592, 71 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er janvier 2018** au **31 décembre 2018**.

Ces comptes annuels ont été établis le **29 avril 2019** par le Conseil d'Administration.

LES BÉAS
C'est tout un monde.



ANNEXLIB01 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

I - DEROGATIONS

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

II - METHODES D'EVALUATION

Calcul des amortissements et des provisions.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production de ces immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante et en fonction de la durée de vie prévue:

Agencement :

Durée : 7 à 10 ans

Taux Linéaire : 10 à 15 %

Matériel de transport :

Durée : 5 ans

Taux Linéaire : 20 %

Matériel bureau et informatique :

Durée : 4 à 5 ans

Taux Linéaire : 20 à 25 %

Mobilier :

Durée : 5 à 7 ans

Taux Linéaire : 15 à 20 %



REGLES ET METHODES COMPTABLES

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- Premier entré / Premier sorti (FI - FO)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués ou en cours de production ainsi que les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de productions, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure au dit cours du jour.

d) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Provisions réglementées : NEANT**f) Opérations en devises :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés par leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en " écart de conversion ".

Les pertes latentes de charges non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

g) Opérations à long terme : NEANT**III - CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

IV - CICE

Selon la préconisation de l'Autorité des normes comptables, le crédit d'impôt compétitivité emploi a été comptabilisé en charges de personnel sur l'exercice.

La perception sur l'exercice 2018 du CICE dû au titre de l'exercice 2017 a permis à la société

- De développer de nouveaux marchés
- De développer son activité

V - Ventes France

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- a) 5.488.436 € soumis à TVA
- b) 601.517 € en franchise de TVA
- c) 4.344 € vente CEE
- d) 268.414 € vente export

VI - Produits constatés d'avance

Le montant de 460.513 € correspond à l'acompte versé par le client Direct Energie et dont la prestation interviendra courant 2019.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	19 385	PF	300	PG		PH	19 686
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 399	QA		QB		QC	6 399
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	37 782	QE	1 881	QF		QG	39 663
	Matériel de transport	QH	31 353	QI	21	QJ		QK	31 373
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 554	QM	1 868	QN		QO	34 422
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	108 088	QV	3 769	QW		QX	111 857
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	127 474	ØP	4 070	ØQ		ØR	131 543	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales agenc. et am. des cons.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Imm. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des reprises (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général des crédits (NS + NT + NU)	NY		Total général des débits (NW - NY)	NZ

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cabinet Benitez & Associés

Dossier N° 008302 en Euros.

Commissaires aux Comptes



Signature

Formulaire obligatoire article 53 A du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C	6D
		- corporelles	6E	6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	0Z	03		04	05
		- titres de participation	9U	9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07		08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	0T	6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2012

Cepi Group



Signature

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	25 675	UV		UW	25 675	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	2 780 286		2 780 286			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO antérieurement constatée)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	185 666		185 666		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	4 959		4 959		
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	30 330		30 330			
	TOTAUX		VT	3 026 915	VU	3 001 240	VV	25 675
	RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'1 an et 5 ans ou plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	492 155		492 155			
	à plus de 1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 376 453		2 376 453			
Personnel et comptes rattachés		8C	11 453		11 453			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 111		57 111			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	73 576		73 576			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	129 442		129 442			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 678		2 678			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	1 415		1 415			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	460 513		460 513			
TOTAUX		VY	3 604 794	VZ	3 604 794			
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Cepi Group



Beniluz

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			30 329.63
30/10/2018 OD EBP CCA 10 MOIS	765.33		
20/12/2018 ACH SS4 SERVICES-SOUS TRAITANCE N	18 555.30		
31/12/2018 OD SS4 FACTURE 031218-B LISTE CL	7 752.00		
31/12/2018 OD LEON CONSULTING LISTE CLIENT	3 257.00		
41810000 CLIENT FACTURES A ETABLIR			30 807.17
30/10/2018 OD CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 160.00		
30/10/2018 OD CLIENTS FACTURES A ETABLIR	28 647.17		
44870000 PRODUITS A RECEVOIR			4 958.80
31/12/2018 OD GENERALI FOUR RAPHAEL	4 958.80		
COMPTES DE PASSIF			
48700000 ACOMPTES CLIENTS			460 512.58
31/12/2018 OD PRODUIT CONSTATE AVANCE ACHAT		460 512.58	
51860000 INTERETS COURUS			1 476.61
31/12/2018 OD AGIOS 4 TRIM 2018		1 476.61	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			122 251.64
30/10/2018 OD AVENUE DES TISSUS		191.06	
30/10/2018 OD C DISCOUNT		279.80	
30/10/2018 OD MAITRE CHAFFIR		1 200.00	
30/10/2018 OD CULTURA		340.52	
30/10/2018 OD LA ENAC		932.94	
30/10/2018 OD ELEC 44		1 016.57	
30/10/2018 OD GI FI		38.80	
30/10/2018 OD RABONI		502.80	
30/10/2018 OD WEB EDITION		34.80	
30/10/2018 OD TRESNOIS DESCAMPS		74.27	
30/10/2018 OD KEC FRANCE		108 570.00	
30/10/2018 OD BIBAS CPC 10/2018		6 600.00	
30/10/2018 OD BENILUZ VACATIONS 10-2018		2 470.08	

J. Beniluz
Cabinet Beniluz & Associés



Beniluz

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Écritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
42824008 PROVISION CONGES A PAYER			10 765,10
30/10/2018 CD PROV CONGES A PAYER		7 336,00	
30/10/2018 CD CHARGES SOC SUR CP		3 369,10	



ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Credit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			337.00
02/01/2018 CB AMENDES PV	17.00		
02/01/2018 CB ENLEV. VOIT	109.00		
20/07/2018 CB AMENDES ET PENALITE	35.00		
04/09/2018 CB TIMBRES FISCAUX	86.00		
13/12/2018 CB AMENDE	90.00		
67180000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION			1 366.35
01/01/2018 CD GENERALI MUT COMPLEMENT 4 TR	1 322.63		
25/07/2018 BPO GENERALI VIE - SOLDE 4T2017	9.09		
12/09/2018 BPO GENERALI PREVOYANCE & MUTUEL	34.63		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 PROD.EXCEPT/OPER.GESTION			6 499.44
30/11/2018 BPO ANNUL CHEQUE NON DEBITES		70.00	
30/11/2018 BPO ANNUL CHEQUE NON DEBITES		1 404.73	
30/11/2018 BPO ANNUL CHEQUE NON DEBITES		65.91	
31/12/2018 CD GENERALI POUR RAPHAEL		2 434.32	
31/12/2018 CD GENERALI POUR RAPHAEL		2 524.48	



A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Huet", is written over the seal.

S.A 2.L DISTRIBUTION
1, Rue Gustave Eiffel
Parc d'Activités des Colonnes
95130 – LE PLESSIS BOUCHARD

RCS PONTOISE B 394 487 201
N° GESTION : 95 B 00058
SIRET : 394 487 201 00037
REF:2L 2018/ANNUELLE

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin à dix heures,
Les actionnaires de la société se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite
par le Conseil d'administration.

1°) Monsieur Hassine Sami
Préside la séance en qualité de Président.

2°) Monsieur Hassine Jonathan et monsieur Hassine Raphaël
sont appelés comme scrutateurs

3°) Madamer Fitoussi Dorothée, née Hassine
est désignée comme secrétaire

4°) Monsieur BIBAS Jaime,
Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent excusé.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les
membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires propriétaires tant par eux-mêmes que
par ceux qu'ils représentent, sont présents ou représentés.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts sociaux
- Copie des lettres de convocation individuelles
- Copie de la lettre de convocation au commissaire aux comptes
- La feuille de présence et les pouvoirs qui y sont annexés
- Un exemplaire du Bilan, du Compte de Résultat et de l'Etat Annexe pour l'exercice clos
- Le rapport du Conseil d'Administration
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- Un tableau des résultats du dernier exercice

SH JH OH AH



[Handwritten signature]

Monsieur le Directeur déclare ensuite :

- Qu'aucun formulaire de procuration n'a été adressée aux actionnaires par la société
- Que des documents et renseignements énumérés à l'article 135 du 23 mars 1967 n'ont pas eu à être adressés avant l'assemblée aux actionnaires dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret, à défaut de demande de ces derniers
- Que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant cette assemblée
- Et qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenu à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - a) Le projet des résolutions présenté par le conseil d'administration
 - b) Le bilan, le compte de résultat et l'état annexe
 - c) Les rapports de conseil d'administration et du commissaire aux comptes de chacun des cinq derniers exercices
 - d) Rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées
 - e) Un document mentionnant l'état civil des administrateurs avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'Ordre du Jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice
- Rapport du commissaire aux comptes
- Examen et approbation des compte, du bilan et des conventions visées à l'article L.225-38 à L.225-42 du code de commerce
- Distribution de dividendes
- Quitus aux administrateurs
- Quitus au commissaire aux comptes
- Pouvoirs et Formalités

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Puis, Monsieur le Président rappelle le texte des résolutions qui vont être soumises à l'assemblée.

Il déclare ensuite la discussion ouverte sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussion, et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

SH Jh RH DM

- La lecture du rapport du conseil d'administration sur les activités de la société et sa situation pendant l'exercice 2018 et sur les comptes dudit exercice.
- La lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice.
-
- Approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et commissaires pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter le **Bénéfice de l'exercice soit : 273.592, 71 €.**

- A un compte de " Réserves Ordinaires "

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'Art L 232-18, al 1 du code de commerce, qu'il a été mis en dispositions des dividendes au cours des trois derniers exercices, et que de ce fait les actionnaires ont bénéficié d'un avoir fiscal.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 Novembre 2018 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
170 000 €	21 760 €	29 240 €	- €	119 000 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2017 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
250 000 €	52 500 €	38 750 €	- €	158 750 €

SH JH RH SH

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 Novembre 2016 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
150 000 €	31 500 €	23 250 €	- €	95 250 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions visées à l'article L 225-38 à L 225-42 du Code de Commerce, prend acte dudit rapport et en approuve les termes et les conclusions ainsi que les modalités qu'il comporte, le tout sans exception ni réserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Ont signé :

Le Président

Mr Hassine Sami



Les scrutateurs

Mr Hassine Rapahaël



Mr Hassine Jonathan



La Secrétaire

Mme Fitoussi Dorothée

Née Hassine



" 2L DISTRIBUTION "

S.A au Capital de 500.000, 00 €
1 Rue Gustave Eiffel
Parc d'activités des Colonnes
95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S PONTOISE B 394 487 201
SIRET N° 394 487 201 00037

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La situation nette, avant affectation du résultat, est positive 831.767, 89 €.
Le bilan de l'exercice est résumé ci-après :

ACTIF

=> Actif immobilisé	36.786, 91 €
=> Actif circulant	4.401.532, 05 €

PASSIF

=> Capitaux propres	831.767, 89 €
=> Dettes	3.606.551, 07 €

SH



SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun changement important n'est à signaler.

EVENEMENT IMPORTANT SURVENU POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

REINTEGRATION DU MONTANT DE CERTAINES DEPENSES DANS LE BENEFICE IMPOSABLE A LA SUITE DE REDRESSEMENT FISCAL DEFINITIF

NEANT

PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun changement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune filiale ni participation n'est à signaler dans ce dossier.

PRISES DE PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE CONTROLES

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NEANT

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

SOCIETES CONTROLEES

NEANT

SH



RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

	Exercice clos au 31 décembre 2017	Exercice clos au 31 décembre 2018	Variation en %
Chiffre d'affaires hors taxes	2 323 117,98 €	6 362 711,43 €	173,89%
Produits d'exploitation	2 323 821,74 €	6 363 487,34 €	173,84%
Charges d'exploitation	2 208 666,09 €	6 001 119,74 €	171,71%
Résultat d'exploitation	115 155,65 €	362 367,60 €	214,68%
Traitements et salaires	181 772,52 €	172 716,87 €	-4,98%
Charges sociales	71 087,77 €	72 344,97 €	1,77%
Effectif salarié moyen	6	5	
Dépense intérimaire	60 796,35 €	90 475,00 €	48,82%
Résultat courant avant impôt	96 284,34 €	367 599,62 €	281,79%
Résultat exceptionnel	-512,00 €	4 796,09 €	NS
Impôt sur les bénéfices	20 529,00 €	98 803,00 €	381,29%
Résultat de l'exercice	75 243,34 €	273 592,71 €	263,61%
Total du bilan	1 175 024,49 €	4 438 318,96 €	277,72%

DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS

(Application Loi de Modernisation de l'Economie – Article L 441-6-1)

Les dettes fournisseurs au 31 Décembre 2018 s'élèvent à la somme de 2.376.452, 65 €, dont 117.003 € échues et 2.259.449, 65 € à échéance postérieures à 30 jours.

Le délai de règlement fournisseurs généralement appliqué par la société 2L DISTRIBUTION étant fixé conventionnellement à 60 jours.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-joint, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2018.

SH



COMPTES CONSOLIDES

NEANT

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le **bénéfice** de l'exercice, soit **273.592, 71 €** de la manière suivante :

- A un compte de " RESERVES ORDINAIRES "

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 Novembre 2018 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
170 000 €	21 760 €	29 240 €	- €	119 000 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du **30 Juin 2017** – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
250 000,00 €	52 500,00 €	- €	38 750,00 €	158 750,00 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du **2 Novembre 2016** – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
150 000,00 €	31 500,00 €	- €	23 250,00 €	95 249,99 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de **3.585 Euros**.

SH

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires, à savoir :

⇒ Madame HASSINE Dalia 20 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE	689 Actions
⇒ Monsieur HASSINE Sami 20 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE	599 Actions
⇒ Madame FITOUSSI Dorothee, née HASSINE 5 Avenue de l'Europe – 92270 BOIS COLOMBES	200 Actions
⇒ Monsieur HASSINE Raphaël 13 Rue Jules Ferry - 92400 COURBEVOIE	296 Actions
⇒ Monsieur HASSINE Meyer Jonathan 20 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE	200 Actions
⇒ Monsieur GOLDSTEIN Freddy 80, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE –	8 Actions
⇒ Madame CHECINSKI Claudine, née GOLDSTEIN 102 Avenue Marceau - – 92400 COURBEVOIE -	8 Actions

SOIT AU TOTAL

2.000 Actions

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225.38 et s. du Code de Commerce.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition, pour vous donner toutes précisions ou explications que vous jugerez utiles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur HASSINE Sami

